

RÉDACTEUR EN CHEF : ERNEST VAUQUELIN

Pour ce qui concerne la Rédaction, s'adresser au Secrétaire 34, rue Tupin, à Lyon

LA RÉDACTION NE RÉPOND PAS DES MANUSCRITS QU'ILS SONT ADRESSÉS

ABONNEMENTS

3 mois 6 mois Un an Rhône et départ. limit. 5 fr. 10 fr. 18 fr. Autres départements.. 7 fr. 14 fr. 26 fr. Étranger (Union post.) 10 fr. 20 fr. 40 fr.

LA TRIBUNE

Organe de la Démocratie Radicale

DE LA RÉGION DU RHONE

RÉDACTEUR EN CHEF : ERNEST VAUQUELIN

Pour l'Administration, s'adresser à l'Administrateur 34, rue Tupin, à Lyon

LES LETTRES NON AFFRANCHIES SERONT REFUSÉES

ANNONCES

Les annonces du journal sont reçues exclusivement : A LYON, à l'Agence FOURNIER, 14, rue Confort et dans ses succursales de Saint-Etienne et de Grenoble. A PARIS, chez M. AUDEBOURG, 10, place de la Bourse.

ELECTION AU CONSEIL GÉNÉRAL DU RHONE

Dimanche 15 Mai (CANTON DE NEUVILLE)

Candidat du Comité de l'Union des Républicains radicaux du Rhône.

F. CHASSAGNIEUX

Membre de la Délégation cantonale, Président de la Bibliothèque de Fontaines-sur-Saône.

ELECTION AU CONSEIL D'ARRONDISSEMENT

du 15 Mai 1887 III^e ARRONDISSEMENT DE LYON

Candidat radical-socialiste ODDOUX

Ancien Conseiller municipal, Président de la Chambre syndicale des maçons

ELECTION LÉGISLATIVE DE LA LOIRE

du 15 Mai

Candidat républicain Charles DORIAN

Conseiller général

ELECTION LÉGISLATIVE DE L'ISÈRE

du 22 Mai 1887

Candidat des Comités et des groupes radicaux de l'Isère Edgar MONTEIL

L'Affaire Dauphin-Goblet

Le gouvernement et la Commission du budget se maintiennent, chacun de leur côté, sur le terrain où les deux adversaires ont pris position.

L'un déclare qu'il ne trouve pas un sou de plus d'économie à réaliser; l'autre déclare que les économies présentées par le cabinet sont complètement insuffisantes.

Voilà six semaines que l'on discute sans que l'on ait avancé d'un pas. Le débat commence à devenir monotone et il y a urgence d'y mettre fin; sinon nous risquons de voir venir l'année 1889 sans avoir bouclé le budget de l'année 1888 qui aurait dû l'être dans le premier semestre de l'année 1887.

M. Goblet et M. Dauphin, qui s'obstinent à ne pas chercher les économies là où l'on peut les trouver, espèrent laisser la Commission par leur résistance passive et s'imaginent triompher par la toute-puissance de la force d'inertie.

Ils pourraient bien compter sans leur hôte, c'est-à-dire sans la Chambre.

Celle-ci, conformément aux règles de la doctrine parlementaire dont M. Camille Pelletan s'est fait l'éloquent interprète dans la Commission du budget, n'a pas consenti jusqu'ici à se prêter au rôle tout nouveau que le ministère voulait lui imposer.

Nous ne vivons pas sous un régime se rapprochant plus ou moins du gouvernement direct. Nos affaires ne sont pas régies par une Chambre unique, identifiant à la fois le pouvoir législatif et le pouvoir exécutif, comme la Convention. Nous avons non pas une assemblée de Représentants du Peuple, mais une Chambre de Députés dont l'unique fonction est de faire les lois et de contrôler le pouvoir exécutif. Celui-ci s'exerce par un magistrat irresponsable — le président de la République — et par les ministres choisis par lui qui sont responsables devant la Chambre.

C'est donc au Conseil des ministres qu'il appartient de préparer le budget, non à la Chambre ou à la Commission du budget qui est une délégation de la Chambre. En demandant à la Commission de rechercher les économies réalisables et de les lui proposer, M. Goblet renverse complètement les rôles et viole la constitution sinon dans sa lettre du moins dans son esprit.

Cette tentative d'attentat à la pureté constitutionnelle, commise par M. Goblet et son complice M. Dauphin, peut avoir des conséquences d'autant plus graves qu'on chercherait vainement des circonstances atténuantes à la dépravation de ces deux vieux messieurs. L'un a des cheveux blancs, l'autre n'en a plus du tout. Tous deux furent magistrats et portent la rosette de la Légion d'honneur. Ils ont toujours payé régulièrement leur terme et jouissent de l'estime de leurs propriétaires respectifs. M. Goblet, il est vrai, passe pour avoir un tempérament fougueux et M. Dauphin a la lèvre épaisse, signe de sensualité. Cependant ces deux messieurs ont un casier judiciaire absolument net et l'on ne peut attribuer l'acte qu'ils ont essayé de perpétrer qu'à une aberration subite du sens politique.

C'est une explication, mais ce n'est pas une excuse. La Commission du budget, par vingt-cinq voix contre cinq et deux abstentions, a déjà condamné les coupables. L'affaire Dauphin-Goblet va venir en appel devant la Chambre et si les accusés persistent dans leur système de défense inadmissible, ainsi que dans leur cynisme et déplorable attitude, leur condamnation définitive n'est pas douteuse.

ERNEST VAUQUELIN

LE RENDEMENT DES IMPOTS

Pendant les quatre premiers mois de 1887

Le Journal officiel publie l'état des recettes du Trésor pendant les quatre premiers mois de l'exercice. Les recouvrements opérés sur les contributions directes et taxes assimilées (174,868,800 fr.) sont inférieurs de 21,626,700 fr. aux trois douzièmes écoulés, soit près de 3 millions de plus qu'à l'époque cor-

respondante de 1885. Les frais de poursuite se sont élevés de 1,51 pour 1,000 fr. en 1887, tandis qu'ils n'avaient été que de 1,35 en 1886. L'ensemble des recouvrements des impôts et revenus indirects en France a atteint, pendant le mois d'avril 1887, le chiffre de 197,494,000 fr., inférieur de 3,204,800 fr. aux évaluations budgétaires correspondant et supérieur de 2,259,100 fr. aux recouvrements de la même période de 1886.

Depuis le commencement de l'année, les recouvrements sont inférieurs de 12,714,500 fr. aux évaluations budgétaires et supérieurs de 17,743,900 fr. comparativement à 1886. Les produits qui ont donné une augmentation en mars sont : le timbre, la taxe de 3 0/0 sur le revenu des valeurs mobilières, les douanes, ensemble : 3,861,400 fr. Les produits en diminution sont : l'enregistrement, les contributions indirectes, les sucres, les produits recouvrés par les receveurs des contributions indirectes, les postes et les télégraphes, ensemble : 7,066,200 fr.

Un peu plus de Patriotisme

On signale de Saint-Petersbourg le fait suivant :

M. de Laboulaye, ambassadeur de France à Saint-Petersbourg, a à son service un Prussien, originaire du duché de Posen, qui cumule les fonctions de chasseur de l'ambassade et de valet de chambre de l'ambassadeur. Chaque matin, ce Prussien fait le bureau de M. de Laboulaye où il a toutes les facilités pour fureter. Ce fait est connu de toute la colonie française, qui en est justement émue.

Le précédent ambassadeur, général Appert, avait un chasseur français. A l'arrivée de M. de Laboulaye, cet homme est parti parce qu'on voulait lui donner des appointements dérisoires. Le Prussien, qui mange probablement à deux râteliers, s'est contenté de ce qu'on lui a offert.

LETTRE DE PARIS

Paris, 12 mai.

La réouverture des Chambres s'est faite, hier, sans grand tapage; les députés étaient nombreux dans l'émiclérite du Palais-Bourbon, mais le public, si friand des grandes discussions, ne s'était pas dérangé pour venir entendre M. Sans-Leroy ou M. Deltelle pérorant solennellement sur la question des sucres. On circulait à l'aise dans la salle des Pas-Perdus, ordinairement encombrée par la cohue des quémendans de places, des chercheurs de nouvelles, des bavards déposités d'exercer leur loquacité, des politiciens sans emploi, des fonctionnaires avides d'avancement : tous gens parfaitement insupportables que Molière eût classés parmi les « facheux »; nos pères, parmi les « généraux », et nous les Français de 1887, parmi les « raseurs ».

Dans cette belle salle, bornée à l'ouest par la Loge et à l'est par le groupe de Pothus et Arta, il n'était question, hier, comme bien vous pensez, que du grave différend qui s'est élevé entre le ministère et la Commission du budget. Il était évident pour tout le monde que l'on marche à grands pas vers une crise ministérielle : personne ne la désire, cependant, sauf une douzaine d'opportunistes qui, se croyant ministres, languissent et se dessèchent dans l'attente du maroquin officiel. Ceux-là ne sont pas difficiles sur le choix des occasions, et l'eau ne sera jamais assez trouble à leur gré s'ils y doivent pêcher un portefeuille.

Mais, en dehors de ces incorrigibles fomenteurs d'intrigues, dont les noms et le caractère — hélas ! — sont trop connus, il n'est pas un député qui ne répète, qui ne voie avec appréhension et regrets les relations devenir de plus en plus tendues entre le ministère et la Chambre.

Je ne sais s'il est vrai, comme on l'assure, qu'à l'Élysée, la perspective d'une crise soit envisagée, sinon avec satisfaction du moins avec une tranquillité confiante à l'indifférence : le grand amour que M. Grévy a conçu pour le séduisant Freycinet serait, en ce cas, pour beaucoup dans la quiétude du président de la République. Mais la majorité de la Chambre, qui ne partage pas l'engouement de l'hôte de l'Élysée pour le politique souple et fin que l'on a si bien surnommé « la souris blanche », la majorité qui n'a point pour cette Chimène hors d'âge les yeux de Rodrigue, serait fort désireuse, en somme, de voir s'arranger un conflit qui compliquerait nos affaires au lieu de les améliorer.

Mais le moyen, je vous prie, de concilier les parties? Entre la Chambre qui dit : « Je veux équilibrer le budget sans impôts nouveaux et sans emprunts », et le gouvernement qui, de son côté, déclare impossible d'établir une loi de finances autrement qu'avec un emprunt et une augmentation sensible des taxes existantes, la transaction ne paraît guère facile.

La Commission du budget a évidemment commis une grosse faute en invitant le gouvernement à lui apporter tout un plan de réformes de nature à réaliser de notables économies. Peut-être, en agissant ainsi, eût-on obtenu quelque résultat si les ministres préparaient eux-mêmes, leurs budgets. Mais chacun sait bien, et les députés savent mieux que personne que les choses ne se passent pas ainsi : ce sont les bureaux qui déclarent souverainement que telle économie est possible, que telle autre ne pourrait s'effectuer sans entraîner « la désorganisation des services administratifs ». Or, demander des réformes aux bureaux, c'est inviter Jean Hiroux à se jurer, à se condamner et à s'exécuter lui-même. Au président de la cour d'assises qui lui demande s'il a quelque chose à ajouter pour sa défense, le légendaire criminel se borne à répondre : « Je suis l'adversaire de la peine de mort. » A la Chambre qui leur demande des économies, les bureaux répondent : « Nous sommes opposés aux diminutions de crédits ». Les deux réponses se valent et s'expliquent.

Pour arriver à un résultat sérieux et obtenir un réel allègement des charges publiques, il n'y avait, en somme, qu'un seul moyen pratique, celui qui consistait à dire aux ministres : « Nous perdons notre temps à discuter avec « votre administration telle ou telle « réduction isolée, car ceux qui sont « les premiers intéressés à ce qu'aut « une réduction ne soit opérée, sau « rent toujours bien prouver clair « comme le jour qu'elles sont impossi « bles. Seulement, comme il faut abs « lument que le budget soit équilibré, « comme il est inadmissible que le dé « ficit devienne la règle de notre sys « tème financier, vous voudrez bien « vous arranger de façon à réduire vos « dépenses dans la proportion de « 8 pour 100. »

Cela dit une bonne fois, il fallait avoir l'énergie de maintenir la décision prise, et s'en rapporter au ministère

du soin d'exécuter comme il l'entendrait les volontés de la Chambre.

On a déjà mis ce procédé en pratique, l'an dernier, pour les dépenses de la marine, et l'on s'en est bien trouvé. Cette année, on a voulu revenir aux discussions de détails, et l'on a obtenu le beau résultat que vous savez : une diminution de 12 millions sur un budget de 3,250,000,000!

Cependant le déficit est là, beaucoup plus considérable encore qu'on n'ose l'avouer. Il faudra bon gré mal gré prendre les décisions héroïques; peut-être finira-t-on par s'apercevoir qu'au moment où l'on cherche, sans le trouver, le moyen de combler le trou énorme que les folies opportunistes ont creusé dans nos finances, la République débonnaire continue à verser chaque année 53 millions entre les mains des évêques et des curés, ses pires ennemis.

J'ai toujours pensé, pour ma part, que la solution de la question des rapports de l'Eglise avec l'Etat nous serait imposée, non par la raison, la logique et la prudence, mais par des nécessités budgétaires.

MAURICE RENAUD.

DÉPÊCHES

DE « LA TRIBUNE »

Par fil télégraphique spécial

CONSEIL DE CABINET

Paris, 12 mai.

Au conseil de cabinet, M. Goblet a rendu compte de son entrevue avec la Commission du budget. Le gouvernement a décidé d'attendre le débat qui aura lieu devant la Chambre probablement lundi ou mardi.

Le conseil a examiné ensuite l'amendement Ribot sur le régime des sucres, tendant à désintéresser les fabricants du bénéfice qu'ils retirent de l'application de procédés industriels permettant d'extraire le sucre de mélasse. La prime qui leur serait accordée de ce chef serait partagée entre eux et l'Etat.

M. Dauphin a déclaré que cet amendement n'était pas onéreux, mais plutôt avantageux pour le Trésor.

LA JOURNÉE PARLEMENTAIRE

LES COULOIRS

Paris, 12 mai.

La circulation est très animée dans les couloirs. Dans la plupart des groupes on s'entretient de l'éventualité d'une crise ministérielle.

On croit cependant que l'entente se produira entre le gouvernement et la Commission du budget.

LA CHAMBRE

Séance du 12 mai

PRÉSIDENCE DE M. FLOQUET

La séance est ouverte à 2 heures 20. Le procès-verbal de la dernière séance est adopté, après lecture.

Une Enquête

M. Steenackers pose une question au ministère des beaux-arts sur les dangers

que présente la scène de l'Opéra-Comique au point de vue des incendies.

M. Berthelot, ministre de l'instruction publique et des beaux-arts, répond que l'achat des immeubles avoisinant le théâtre coûterait 3,200,000 francs. Il propose le renvoi de la question à l'examen de la Commission du budget.

Le régime des sucres

La Chambre aborde la suite de la discussion sur le régime des sucres.

M. Renard expose les bienfaits de la loi de 1884. L'orateur dit que la culture de la betterave s'est relevée. Il cite les rendements de 1885 et 1886, qui ont été supérieurs aux prévisions budgétaires, mais dit que c'est une question distincte qui ne doit pas être confondue avec celle des raffineries, dont les bénéfices sont peu importants. Tout compte fait, il reste seulement aux fabricants 83 millions sur la prime légale.

Le projet du gouvernement qui porte la prime en charge à 7 pour 100 entrainera la fermeture du quart des usines qui ne sont encore parvenues à obtenir de gros rendements.

Le département du Nord sera particulièrement atteint. L'orateur propose, soit une diminution de la prime, soit une légère augmentation de la prime en charge, soit l'application d'un impôt sur les melasses.

M. Ribot fait l'historique des progrès obtenus par la loi de 1884, sans laquelle, dit-il, on ne consommait plus en France que du sucre étranger, dont le prix, par suite, n'aurait pas été relevé.

Le député du Pas-de-Calais dit que la lutte avec l'étranger dure encore. Le moment est donc mal venu pour désarmer contre la concurrence de nos voisins.

Cependant on pourrait imposer des quantités de produits encore indemnes, notamment ceux qui proviennent des melasses à raison de 15 0/0 la quantité produite.

Le ministre accepterait cette combinaison et se contenterait d'un rendement de 6 0/0 au lieu de celui de 6 0/0 porté au projet.

L'orateur demande le renvoi à la commission du budget.

M. Wilson fait observer que la loi de 1884 a fait perdre au trésor 72 millions dont 59 pour l'industrie indigène et douze pour l'industrie coloniale. Il faudra partager cet excédent entre les fabricants et l'Etat.

L'orateur demande à la Chambre de repousser l'amendement Ribot. Il nie que le système de protection ait des avantages durables et utiles en matière économique.

D'après la loi de 1884, les fabricants ne paient pas l'impôt sur tout le sucre produit au delà de six kilos par 100 kilos de betterave.

Or le grand industriel arrive à un rendement de 9 kilos de sucre pour 100 de betterave, ce qui a causé la fermeture à son profit des petites usines.

C'est le rebours du progrès. Quant au projet de gouvernement augmentant les rendements, il prépare de nouvelles pertes au Trésor. Si on continue le système actuel, la perte pour le Trésor s'éleva bientôt à un chiffre de cent millions. Aujourd'hui, sur trois sacs de sucre, le fabricant paie l'impôt pour deux sacs, le troisième ne paie rien.

Il est urgent d'apporter un remède à cette situation.

M. Sans-Leroy demande le renvoi de l'amendement Ribot à la commission, avec le consentement du rapporteur.

M. Hubbard dépose une proposition de résolution tendant à modifier l'article 84 du règlement intérieur. Il demande l'urgence. Cette proposition aurait pour but de décider que toutes les taxes nouvelles ne pourraient être votées qu'au scrutin public.

Cette proposition est adoptée. La séance est levée à cinq heures et demie.

LE SÉNAT

Séance du 12 mai.

PRÉSIDENCE DE M. LE ROYER

La séance est ouverte à 3 heures. Après lecture et adoption du procès-ver-

Feuilleton de LA TRIBUNE du 13 Mai 1887

GERMINAL

PAR EMILE ZOLA

CINQUIÈME PARTIE

— Du pain ! du pain ! du pain ! — Imbéciles ! répéta M. Hennebeau, est-ce que je suis heureux ?

Une colère le soulevait contre ces gens qui ne comprennent pas. Il leur en aurait fait cadeau volontiers, de ses gros appointements, pour avoir, comme eux, le cuir dur, l'accouplement facile et sans regret. Que ne pouvait-il les asséoir à sa table, les empêcher de son faisan, tandis qu'il s'en irait former derrière les haies, culbuter des filles, en se moquant de ceux qui les avaient calbutés avant lui ! Il aurait tout donné, son éducation, son bien-être, son luxe, sa puissance de directeur, s'il avait pu être, une journée, le dernier des misérables qui obéissent, libre de sa chair, assez goujat pour gifler sa femme et prendre du plaisir sur les voisines. Et il souhaitait aussi

de crever la faim, d'avoir le ventre vide, l'estomac tordu de crampes ébranlant le cerveau d'un vertige; peut-être cela aurait-il tué l'éternelle douleur. Ah ! vivre en brute, ne rien posséder à soi, battre les blés avec la hersecheuse la plus laide, la plus sale, et être capable de s'en contenter !

— Du pain ! du pain ! du pain ! — Alors, il se fâcha, il cria furieusement dans le vacarme :

— Du pain ! est-ce que ça suffit, imbéciles ? Il mangeait, lui, et il n'en râlait pas moins de souffrance. Son ménage ravagé, sa vie entière endolorie, lui remontaient à la gorge, en un hoquet de mort. Tout n'allait pas pour le mieux parce qu'on avait du pain. Quel était l'idiot qui mettait le bonheur de ce monde dans le partage de la richesse ? Ces songes creux de révolutionnaires pouvaient bien démolir la société et en rebâtir une autre, ils n'ajouteraient pas une joie à l'humanité, ils ne lui retireraient pas une peine, en coupant à chacun sa tartine. Même ils élargiraient le malheur de la terre, ils feraient un jour hurler jusqu'aux chiens de désespoir, lorsqu'ils les auraient sortis de la tranquille satisfaction des instincts, pour les hauser à la souffrance insouvenable des passions. Non, le seul bien était de ne pas être, et, si l'on était d'être l'arbre, d'être la pierre, moins d'être l'arbre, d'être la pierre, moins d'être le grain de sable, qui ne peut encaisser sous le talon des passants.

Et, dans cette exaspération de son tourment, des larmes gonflèrent en yeux de M. Hennebeau, créchèrent en gouttes brillantes le long de ses joues. Le crépuscule noyait la route, lorsque

des pierres commencent à orbler la façade de l'hôtel. Sans colère maintenant contre ces affamés, enragé seulement par la pluie cuisante de son cœur, il continuait à bégayer au milieu de ses larmes :

— Les imbéciles ! les imbéciles ! Mais le cri du ventre domina, un hurlement souffla en tempête, balayant tout.

— Du pain ! du pain ! du pain ! Etienne, dégrisé par les gifles de Catherine, était resté à la tête des camarades. Mais, pendant qu'il les jetait sur Montsou, d'une voix enrouée, il entendait une autre voix en lui, une voix de raison qui s'étonnait, qui demandait pourquoi tout cela. Il n'avait rien voulu de ces choses, comment pouvait-il se faire que, parti pour Jean-Bart dans le but d'agir froidement et d'empêcher un désastre, il achevait la journée, de violence en violence, par assiéger l'hôtel du directeur ?

C'était bien lui cependant qui venait de crier : halte ! Seulement il n'avait d'abord eu que l'idée de protéger les Chantiers de la Compagnie, où l'on parlait d'aller tout saquer. Et maintenant une des pierres éraflait déjà la façade de l'hôtel, il cherchait, sans la trouver, sur quelle proie légitime il devait lancer la bande, afin d'éviter de plus grands malheurs. Comme il demeurait seul ainsi, impuissant au milieu de la route, quelqu'un l'appela, un homme debout sur le seuil de l'estaminet Tison, dont la cabaretière s'était hâtée de mettre les volets, en ne laissant libre qu'à la porte.

— Oui, c'est moi... Ecoute donc.

C'était Rasseleur. Une trentaine d'hommes et de femmes, presque tous du coron des Deux-Cent-Quarante, restés chez eux le matin et venus le soir aux nouvelles, avaient envahi cet estaminet, à l'approche des grévistes. Zacharie occupait une table avec sa femme Philomène. Plus loin, Pierron et la Pierronne, tournaient le dos, se cachèrent le visage. D'ailleurs, personne ne buvait, on s'était abrité, simplement.

Etienne reconnut Rasseleur, et il s'écartait, lorsque celui-ci ajouta :

— Ma vue te gêne, n'est-ce pas ?... Je t'avais prévenu, les embêtements commencent. Maintenant, vous pouvez réclamer du pain, c'est du plomb qu'on vous donnera.

Alors, il revint, il répondit :

— Ce qui me gêne, ce sont les lâches qui les bras croisés, nous regardent risquer notre peau.

— Ton idée est donc de piller en face ? demanda Rasseleur.

— Mon idée est de rester jusqu'au bout avec les amis, quittes à croquer tous ensemble.

Désespéré, Etienne entra dans la foule prêt à mourir. Sur la route, trois enfants lançaient des pierres, et leur allongea un grand coup de pied, en criant, pour arrêter les camarades, que ça n'avancait à rien de casser des vitres.

Bébert et Lydie, qui venaient de rejoindre Jeanlin, apprenaient de ce dernier à manier sa fronde. Ils lançaient chacun un caillou, jouant à qui ferait le plus gros dégat. Lydie, par un coup de maladresse, avait fêlé la tête d'une femme, dans la cohue; et les deux

garçons se tonaient les côtes. Derrière eux, Bonnemort et Mouque, assis sur un banc, les regardaient. Les jambes enfilées de Bonnemort le portaient si mal, qu'il avait eu grand-peine à se traîner jusque-là, sans qu'on sût quelle curiosité le poussait, car il avait son visage terreux des jours où l'on ne pouvait lui tirer une parole.

Personne, du reste, n'obéissait plus à Etienne. Les pierres, malgré ses ordres, continuaient à grêler, et il s'étonnait, il s'écartait devant ces brutes démusclées par lui, si lentes à s'émouvoir, terribles ensuite, d'une ténacité féroce dans la colère. Tout le vieux sang flamand était là, lourd et placide, mettant dans des mois à s'échauffer, se jetant aux sauvageries abominables, sans rien entendre, jusqu'à ce que la bête soite d'atrociétés. Dans son midi, les foulés flambaient plus vite, seulement elles faisaient moins de besogne. Il dut se battre avec Levaque pour lui arracher sa hache, il en était à ne savoir comment contenir les Mabeu, qui lançaient les cailloux des deux mains. Et les femmes surtout l'effrayaient, la Levaque, la Monquette et les autres, agitées d'une fureur meurtrière, les dents et les ongles dehors, aboyantes comme des chiens, sous les excitations de la Brûlé qui les dominait de sa taille maigre.

Mais il y eut un brusque arrêt, la surprise d'une minute déterminait un peu du calme que les supplications d'Etienne ne pouvaient obtenir. C'était simplement les Grégoire qui se décidaient à prendre congé du notaire, pour se rendre en face, chez le directeur; et ils semblaient si paisibles, ils

avaient si bien l'air de croire à une pure plaisanterie de la part de leurs braves mineurs, dont la résignation les nourrissait depuis un siècle, que ceux-ci, étouffés, avaient en effet cessé de jeter des pierres, de peur d'atteindre ce vieux monsieur et cette vieille dame, tombés du ciel. Ils les laissèrent entrer dans le jardin, monter le peron, sonner à la porte barricadée, qu'on ne se pressait pas de leur ouvrir. Justement, la femme de chambre Rose, rentrait de sa sortie, en riant au ouvriers furieux, qu'elle connaissait tous, car elle était de Montsou. Et ce fut elle qui, à coups de poing dans la porte, finit par forcer Hippolyte à l'entrebâiller. Il était temps, les Grégoire disparaissaient, lorsque la grêle des pierres recommença. Revenue de son étonnement, la foule clamait plus fort :

— A mort les bourgeois ! vive la sociale !

Rose continuait à rire, dans le vestibule de l'hôtel, comme égayée de l'aventure, répétant au domestique terrifié :

— Ils ne sont pas méchants, les connaissances.

M. Grégoire accrocha méthodiquement son chapeau. Puis, lorsqu'il eut aidé madame Grégoire à retirer sa mante de gros drap, il dit à son tour :

Sans doute, ils n'ont pas de malice au fond. Lorsqu'ils auront bien crié, ils iront souper avec plus d'appétit.

hal, le Sénat discute plusieurs projets d'intérêt local. Puis il aborde la première délibération sur la proposition de loi ayant pour objet de régler les rapports des compagnies de chemins de fer avec les agents commissionnés.

de la guerre pour étudier les premières mesures à prendre dans l'éventualité d'une guerre. Le prince Guillaume et les généraux de Moltke et Aronsart de Schellendorf y assistaient.

A L'UNIVERSITÉ DE VIENNE Vienne, 12 mai. Les désordres à l'Université de Vienne ont continué hier. Quatre cents étudiants se sont rendus devant la maison du professeur Naesen, et la police a dû intervenir pour empêcher les désordres.

NÉCROLOGIE

Paris, 12 mai. Nous apprenons la mort, à Paris, de M. Boussingault, membre de l'Institut, ancien représentant du peuple. Né le 2 février 1802, M. Boussingault, à sa sortie de l'École des mines de Saint-Etienne, partit pour l'Amérique du sud où il se livra à l'étude des phénomènes particuliers aux régions tropicales.

INFORMATIONS

AU MINISTÈRE DE LA GUERRE Paris, 12 mai. Le Figaro raconte qu'un officier général, ayant voulu forcer la consigne qui interdisait l'entrée des bureaux du ministère de la guerre à toute personne étrangère à l'administration centrale, a été frappé de huit jours d'arrêts.

Un cinquantenaire Londres, 12 mai. On va fêter prochainement en Angleterre le cinquantenaire de la sténographie. Il y a juste un demi-siècle — disent les journaux de Londres — que M. Isaac Pitman imagina l'art d'écrire aussi vite qu'on parle.

GRAMBRE DES DÉPUTÉS DE VIENNE Vienne, 12 mai. A la Chambre des députés de Vienne, le Tchèque Zacek a, dans la séance du 10, provoqué un grand tumulte en déclarant que, si Goethe et Schiller vivaient encore, ils rougiraient d'appartenir à la nation allemande, qui est devenue infidèle à ses aspirations humanitaires d'autrefois.

LE MARÉCHAL DE MOLTKE Berlin, 12 mai. Le maréchal de Moltke vient de quitter Berlin et de s'établir, pour y passer l'été, dans sa terre de Kreisau, en Silésie.

FOLIE DES GRANDS NEW-YORK, 12 mai. Un journal américain, le Star and Herald, rapporte que le président du Venezuela, le général Guzman Blanco, beau-père du duc de Morny, serait atteint de la folie des grands.

UN RÉCIDIVISTE Madrid, 12 mai. M. Canovas del Castillo, ex-président du Conseil et chef du parti conservateur, est sur le point de se remarier, après trente années de veuvage.

TAXES EN BELGIQUE Bruxelles, 12 mai. La Chambre des députés a adopté hier l'ensemble du projet de loi concernant les droits d'entrée sur les bestiaux et les viandes, par 69 voix sur 54 et 5 abstentions.

CABINET SERBE Bucharest, 12 mai. D'après les bruits qui circulent sur la modification du cabinet, M. Bratianu garderait la présidence du conseil sans portefeuille, M. Radou Mihail passerait à l'intérieur, M. Aurelian serait nommé aux travaux publics, et M. Rhoghian, ministre de l'agriculture, de l'industrie, du commerce et des domaines.

COLLISION DE CHEMINS DE FER Melbourne (Australie), 12 mai. Une collision de chemin de fer a eu lieu entre Windsor et Brighton. Il y a cinq tués et cinquante blessés, dont dix grièvement.

UNE RÉFORME CONSTITUTIONNELLE AU MEXIQUE Mexico, 12 mai. La Chambre des députés et le Sénat mexicains ont voté, à une immense majorité, la réforme constitutionnelle qui rend rééligibles le président de la République et les gouverneurs des Etats.

ALSACE-LORRAINE Mulhouse, 12 mai. La dernière séance du conseil municipal de Mulhouse a été très émue, et vers la fin de la séance, le maire, M. Jean Migé-Kocklin, a annoncé au conseil qu'il avait une communication importante à lui faire.

MANŒUVRES NAVALES DE L'ITALIE Londres, 12 mai. On mande de Constantinople au Times que la Porte, ému des prochaines manœuvres navales de l'Italie, a fait demander les points auxquels la flotte italienne touchera.

TROUBLES ANTISÉMITIQUES Vienne, 12 mai. Les troubles antisémitiques ont recommencé à Kajetan, en Moravie. Il y a eu de nombreux blessés.

LE CONFLIT ANGLO-HAÏTIEN New-York, 12 mai. Les avis de Santiago-de-Cuba constatent que le différend anglo-haïtien est complètement arrangé; le président Salomon a payé lui-même une certaine somme et a donné des garanties pour le restant de la dette, dont le total ne dépassa pas 2,500,000 fr.

conseiller municipal et j'engage vivement tous mes collègues à en agir de même; en prenant cette détermination, qu'ils ne consultent, comme ils l'ont toujours fait, que les seuls intérêts de la ville, que les vrais intérêts de leurs concitoyens, qui leur ont confié le mandat.

GRATITUDE ANGLAISE Londres, 12 mai. Le marquis de Salisbury a reçu une dépêche du consul anglais à Ajaccio, relativement au naufrage de la Temeraire. Le consul exprime le désir d'être autorisé à offrir une récompense aux personnes qui ont secouru les naufragés et à les remercier au nom du gouvernement anglais.

LES AFFAIRES DE BULGARIE Sofia, 12 mai. Le mandat triennal des députés du petit Sobranie expirant fin mai (vieux style), finit que le gouvernement a l'intention de convoquer les électeurs pour cette époque.

La Situation en Crète Athènes, 12 mai. Les dernières nouvelles de Crète sont rassurantes; toutefois une sourde irritation continue à régner. Les chrétiens gardent une attitude expectante. On croit que le sultan pourrait calmer les esprits en accordant les réformes administratives et financières demandées par les chrétiens en assemblée générale.

LA PRESSE EN ALLEMAGNE Berlin, 12 mai. Le député Banth, rédacteur de la Gazette progressiste, a comparu devant le tribunal, sous l'inculpation d'offense envers le chancelier, pour un article intitulé La Presse républicaine et les bruits de guerre.

LES POURSUITES CONTRE M. GRAD Colmar, 12 mai. On connaît maintenant les faits allégués contre M. Grad, député de Colmar. La demande de poursuites dont il est l'objet est basée sur un rapport de M. Bernays, premier procureur au tribunal civil de Colmar.

Le rapport de M. Bernays, en date du 12 avril, reproche à M. Grad d'avoir offensé les sergents-majors de l'armée allemande, dans une réunion électorale tenue à Winzenheim, le 20 février dernier, en soutenant que les sergents-majors n'avaient leur part aux douceurs envoyées aux militaires par leurs familles. Comme le Code militaire défend à l'article 196 aux sous-officiers de recevoir des présents, l'assertion de M. Grad est considérée comme injurieuse pour l'armée. Le procureur au Landgericht sollicite donc l'autorisation de poursuivre ce délit le plus tôt possible, parce que « la remise du procès perdrait de son efficacité sur le public et sur l'accusé ».

VOIR NOS DERNIÈRES DÉPÊCHES A LA 3^e PAGE

VOL AU CONSULAT DU VENEZUELA Des malfaiteurs se sont introduits dans les bureaux et les appartements de M. Barrios-Parejo, consul général du Venezuela, à Paris.

LES NOTAIRES. — Hier jeudi a eu lieu la réunion semestrielle des notaires de l'arrondissement de Montbrison. Ces beaux messieurs ont dû causer longuement de leur aimable confrère Clavelleux, de St-Rambert, qui est en fuite et laisse avec de nombreuses petites affaires peu honorifiques un déficit d'environ 100,000 francs; Nous serions donc bien aise d'apprendre que désormais M. Chialvo saura qu'il y a aussi des notaires très dangereux.

Enseignement primaire. — La Société de secours mutuels des instituteurs se réunira en assemblée générale samedi, à neuf heures et demie du matin, dans une des salles de l'école normale d'instituteurs, à Montbrison. Après la réunion aura lieu un banquet.

Roanne. — Arrestation. — Eugène Bruyère, garçon coiffeur, à Roanne, né à Babiligny, est un batailleur incorrigible. Hier soir, à 3 heures, il se rendit à Perreux, et là, se prit de querelle avec un jeune homme de cette localité. Dans la chaleur de la dispute, les paroles n'exprimant pas assez vivement leurs sentiments, les coups de poing furent jugés plus expéditifs.

LA RÉGION LOIRE Saint-Etienne. — Commission départementale. — La commission départementale se réunira le mercredi 18 courant, à 10 heures du matin, à la Préfecture.

Manœuvres d'automne. — Le général commandant le 13^e corps d'armée a prescrit que les voitures des états-majors et des corps prenant part aux manœuvres d'automne en 1887 pourraient être attelées avec des chevaux appartenant aux réservistes convoqués en 1887.

Les réservistes qui désiraient amener un ou plusieurs chevaux devront s'adresser à MM. les colonels du 98^e et du 129^e régiment d'infanterie.

Tout homme qui amène un ou deux chevaux peut être désigné comme conducteur de la voiture que ses chevaux attellent; il reçoit pour lui une indemnité de 2 francs par jour à l'exclusion de vivres et de toute autre solde; les chevaux amenés sont nourris par l'Etat, le propriétaire touche 5 francs par jour pour chacun d'eux.

Les propriétaires non réservistes qui voudraient amener des chevaux devront également s'adresser aux chefs de corps précités. Le prix de location sera débattu entre eux-ci et les propriétaires.

Élections à la Prud'homme. — Par suite de la démission de MM. Badinand, fabricant d'armes; Fontanay métallurgiste, membre patron de la 1^{re} catégorie; et M. Pinsard, lithographe, membre patron de la 2^e catégorie, des élections complémentaires doivent avoir lieu le lundi 16 mai courant, dans la salle des prud'hommes, à l'Hôtel-de-Ville, de 8 heures du matin à six heures du soir.

Mobilisation des Sapeurs-pompiers. — MM. les maîtres tailleurs de la ville de Saint-Etienne sont invités à rendre connaissance, le plus rapidement possible, à la mairie, des conditions d'habilitation de la Compagnie des sapeurs-pompiers, grande et petite tenue, et à soumettre leurs propositions.

Montbrison. — Concours musical. — C'est le 20 courant qu'aura lieu le Concours musical où prendront part un nombre très considérable de sociétés. L'on a déjà publié le programme des fêtes qui nous promettent les plus belles distractions et les plus douces réjouissances. Les beaux esprits prétendent que les montbrisonnais auront une belle occasion de satisfaire leur dévorant appétit pour le « son ». Nous ne disons pas le contraire, et nous voulons espérer que tout marchera bien, malgré les mille originalités du président de notre harmonie, qui avait d'abord donné sa démission pour combattre au conseil municipal l'ouverture des crédits, mais qui l'a bientôt reprise après son échec, pour ne pas laisser à d'autres son poste d'honneur!

Le voleur a mis en paquets l'argenterie, évaluée à 30,000 francs, et l'aide de cordes, il a sorti ces paquets par la fenêtre donnant sur le boulevard Malesherbes, où des complices les ont reçus.

Après avoir dévalisé la salle à manger, Pastorat est entré dans une petite pièce attenante à la chambre à coucher du consul, dont les fenêtres donnent rue d'Astorg.

Un jeune groom couché dans cette pièce, qui est le cabinet de travail du consul.

Le voleur a ouvert un petit meuble à l'aide d'une clef du trousseau et y a pris une somme de 5,000 francs environ et une dizaine de mille francs de bijoux.

Le groom ne s'est pas réveillé, fort heureusement pour lui sans doute.

Le consul ni sa femme n'ont entendu aucun bruit.

Le concierge n'a vu entrer ni sortir le voleur de chambre Pastorat.

M. Cazeneuve, commissaire de police, qui a complété, hier, son enquête, a transmis le signalement du voleur à la police de sûreté.

Dans la salle à manger, on a trouvé un paquet de grosses cordes, un vilibequin et un panier vide qui a dû être monté à l'aide des cordes par la fenêtre du boulevard Malesherbes et redescendu plein.

L'argenterie du consul avait servi, samedi soir, pour un grand dîner; elle est marquée aux initiales M. F. B. T.

Arrivé sur le trottoir, il regarda autour de lui. A trois cents pas, descendant le faubourg dans la direction de la rue Royale, il aperçut Sarah. Il se mit à courir, sans souci du qu'en diront et l'eut bientôt rattrapé. Il la suivit à distance, rasant les devantures des boutiques, pour que, si par hasard la jeune femme se retournait, elle ne l'aperçut pas. Il pensait tout en marchant: Où va-t-elle?

Son allure était rapide, elle semblait pressée d'arriver. Elle prit la rue Royale. Frossard commença à être excessivement inquiet. Au bout de la corde et la Seine. Il y eut une horrible vision: l'eau limoneuse, roulant avec bruit sous les ponts, et se brisant soudain sous le choc d'un corps qui tombait. Il frémit. Dans son désespoir, Sarah avait-elle résolu de mourir?

— Non! je ne menace pas! Avec un homme aussi brave que vous, ce serait inutile... Je m'adresse à votre bonté,

(A suivre.)

Dépêches de l'Étranger

Par fil spécial de la Tribune MANŒUVRES NAVALES DE L'ITALIE Londres, 12 mai. On mande de Constantinople au Times que la Porte, ému des prochaines manœuvres navales de l'Italie, a fait demander les points auxquels la flotte italienne touchera.

Parallèle de LA TRIBUNE du 13 Mai 1887

LA COMTESSE SARAH

PAR GEORGES OENET

XIX — Batendons-nous, répliqua La Livinière. Ridicule, non, incommode, oui. S'en aller habiter des chambres d'hôtel, quand on a un chez soi bien aménagé, c'est tout à fait contraire aux règles du confortable. Mais, si j'étais à la place de Séverac, je dirais que je pars, et je m'enfermerais avec ma femme dans cet admirable hôtel de Cygne... Quelle douce intimité, quel délicieux tête-à-tête, au milieu de toutes ces merveilles!

brasil Elle souffrit tellement à cette pensée, qu'elle espéra qu'elle allait mourir. Mais elle ne fut pas si favorisée: elle était encore réservée à d'autres douleurs. Elle se figura les deux jeunes gens marchant tendrement enlacés, elle entendit le murmure de leurs paroles, le frémissement de leurs baisers. Toute sa colère lui revint. Cette Blanche, qui lui avait pris toute sa joie en ce monde, allait-elle donc la laisser jouir de son triomphe? Allait-elle, après l'avoir menacée, lui faire grâce? Il lui était si facile de se venger! Elle se leva, et ouvrit un petit bonheur du jour en ébène incrusté de nacre, elle fouilla hâtivement dans un tiroir. Elle en tira une mince liasse de lettres. C'étaient les rares et tristes réponses faites par Pierre aux lettres qu'elle lui envoyait en Algérie. Une seule, mise sous les yeux du comte, et elle était vengée.

la plus malheureuse des femmes. Je m'éloigne pour toujours. Oubliez-moi, Sarah. Elle cacheta l'enveloppe, écrivit l'adresse. Et, s'étant ainsi coupé toute retraite, elle s'enveloppa dans un long manteau, mit un voile de dentelle sur sa tête et sortit par le petit salon oriental. Elle jeta un regard attendri sur cette pièce où elle avait été si heureuse et où elle avait tant souffert. Elle regarda le vestibule, elle chercha quelqu'un à qui confier sa lettre. Le colonel Merlot venait de la salle de billard et passait, retournant au salon. Elle alla à lui.

la perte de Séverac. Frossard, plein d'anxiété, regretta de ne pouvoir se dédoubler, pour aller à la fois prévenir Pierre et suivre la comtesse. Mais la lettre? A tout prix il fallait l'empêcher de parvenir à son adresse. Le jeune homme fondit sur Merlot. Il le saisit par le bras et, l'entraînant dans un boudoir désert: — Colonel, dit-il avec volubilité, il y a des intérêts les plus graves... Madame Canaille vient de vous donner une lettre pour le comte... Il ne faut pas que cette lettre lui soit remise... Merlot devint cramois, ses yeux paraurent prêts de sortir de sa tête.

car au fond vous êtes très bon... Vous allez, en me résistant, causer des malheurs irréparables. Merlot, entraîné par la chaleur du jeune homme, toussa, fourragea furieusement sa moustache et, tirant le fatal carré de papier de sa poche: — Tenez, dit-il, en le tendant à Frossard. — Celui-ci poussa un cri de joie, serra Merlot sur son cœur à l'étouffer, et lui dit: Nous finirons par nous aimer! Et, laissant son ancien ennemi absolument abasourdi, ne sachant pas s'il devait se réjouir ou se fâcher, il s'élança dans l'escalier.

CHRONIQUE ÉLECTORALE

CANTON DE NEUVILLE

Élection au Conseil général du Rhône

Aux Électeurs !

Citoyens, Vous êtes convoqués le 15 mai prochain pour donner un successeur à notre conseil-général, le citoyen Gav.

Le comité de l'Union des républicains radicaux du Rhône pour le canton de Neuville, a l'honneur de présenter à vos suffrages, la candidature du citoyen F. Chassagnieux, chimiste, officier d'académie.

Habitant depuis longtemps Fontaines-sur-Saône, où il dirige une importante usine, le citoyen Chassagnieux a, par son affabilité, son instruction, ses aptitudes spéciales et sa ligne politique républicaine toujours correcte, acquis les sympathies et l'amour de tous ceux qui le connaissent, et il est de tous ceux qui ont eu à sa disposition le plaisir de rendre service.

Le dévouement qu'il a apporté à toutes les questions qui intéressent l'instruction, les efforts pour développer le bien-être matériel et moral des écoles et des enfants qui se trouvent l'ont rendu justement populaire parmi la population qui l'entoure.

Si vous le nommez conseiller général, son activité et son dévouement ne feront que s'accroître; et nous sommes certains qu'il remplira loyalement et intelligemment le mandat que lui aura confié.

Le comité de l'Union des républicains radicaux, qui vous connaissez bien, pense que ses membres sortent tous de vos rangs, qu'ils sont depuis plus de vingt ans sur la brèche, et vous ont toujours conduits à la victoire, que tous leurs noms vous sont connus comme les plus anciens et les plus fermes défenseurs de la République.

Le Comité, disons-nous, fait un pressant appel à tous les républicains de votre union, à leur discipline, à leur union, à leur discipline, que jamais nous avons besoin de vous. Plus d'efforts pour empêcher la réaction de nous relever et pour arriver à la solution des problèmes économiques et sociaux, toujours promis et toujours retardés.

Allez aux urnes, électeurs, votez pour le citoyen Chassagnieux. Faites triompher son nom à l'élection de dimanche prochain. Que notre cher et beau canton enregistre, une fois de plus, une nouvelle victoire pour la République.

Notre espoir, nous le garantissons, sera à la hauteur de sa tâche et défendra avec toute son énergie et toute son intelligence les réformes et les améliorations nécessaires à notre canton et à nos communes, aussi bien que les progrès et les réformes démocratiques.

Aux urnes, électeurs, pas d'abstention, votez tous pour le candidat choisi par vos délégués, pour le citoyen.

F. CHASSAGNIEUX

Chimiste, Officier d'académie.

Citoyens : Briollef, Catelat, Gaillard, Clero, Robin, Gallet, Bécheret. — Neuville : Leblanc, Christophe, conseiller d'arrondissement; Monnier, conseiller municipal; Berne, conseiller municipal; Paezlat, Reau, Gallien, Bedant, B. Christophe, Benoit. — Fontaines : Puyade, Rubaud, Mousnier, Trépot, Braqui. — Fontaines-Saint-Martin : Jance, Daniel, — Rochetaillé : Rouhier, maire; Montdidier, conseiller municipal. — Couzon : Jean Décard, Dupont, Tarabon. — St-Romain : Roux, conseiller municipal. — Abigny : Richard, maire; Ribairon, Chal. Ribairon neveu. — Curis : Meys. — Polymyrieux : Chomel, adjoint; Perret, conseiller municipal. — St-Germain : Ruty, Vermeyre, conseiller municipal. — Quincieu : Nicolas, conseiller municipal.

Aux électeurs radicaux-socialistes du canton de Neuville. — Le citoyen Christophe, conseiller d'arrondissement, adresse aux électeurs radicaux-socialistes du canton de Neuville, l'appel suivant :

Dévoies Concitoyens, J'appelle de mes faibles moyens et de toutes mes forces la candidature de l'honorable citoyen Chassagnieux, qui a obtenu la majorité à la réunion de Neuville, du 8 mai courant.

Officier d'Académie, jeune, intelligent, dévoué à nos écoles et à nos bibliothèques, le citoyen Chassagnieux défendra avec énergie au Conseil général nos institutions républicaines et réclamera les réformes et les économies nécessaires.

Illustres républicains du canton de Neuville, souvenez-vous de vos luttes précédentes. Aux urnes, pas d'abstention ! Marchons compacts et unis au scrutin afin de rendre la victoire décisive au premier tour, en votant tous pour le sympathique candidat.

F. CHASSAGNIEUX

Salutations amicales et fraternelles. CHRISTOPHE, Conseiller d'arrondissement.

Nous recevons du comité de l'Union des républicains radicaux du canton de Neuville la communication suivante :

Le citoyen Renardon, maire de St-Germain, ayant eu devoir protester dans votre excellent journal contre l'insertion de son nom parmi les membres du comité patronnant la candidature Chassagnieux, nous répondons :

Le citoyen Renardon avait assisté à la séance du congrès républicain de Neuville, où tous les candidats et tous les membres présents s'étaient engagés d'honneur à se rallier à la majorité et à soutenir celui des candidats qui obtiendrait le plus de voix.

Nous avions cru, M. Renardon capable de tenir sa parole, mais, du reste, que le citoyen Dubuis, qui se porte candidat quand même, quoiqu'il n'ait obtenu à cette réunion qu'un infime nombre de voix.

Nous nous sommes trompés, nous le regrettons, mais il aurait été beaucoup plus simple et plus honnête de ne prendre aucun engagement. Cela nous aurait évité à nous une erreur sans importance et bien involontaire, et à ces Messieurs la juste leçon que leur donnera, nous sommes convaincus, le suffrage universel, dimanche prochain.

Pour le comité de l'Union des républicains radicaux du canton de Neuville, Berne, Clero, Meunier, Christophe, Leblanc, Rubaud, Puyade, Rouhier, Jean Debrand.

Réunion de Saint-Clair

PRÉSIDENCE DE M. VERGER

Cent personnes environ assistaient à la réunion d'hier, organisée par le comité central dans la salle d'asile de St-Clair.

M. Jules Vert rend compte des travaux de la délégation de Neuville.

M. Magat parle ensuite et discute la validité de ce qu'il appelle un congrès dérisoire.

Ces bons opportunistes ne manquent pas une occasion d'être dérisoires eux-mêmes; c'est le citoyen Meunier qui le leur prouve en s'étonnant avec beaucoup de raison, que cette délégation n'ait pas rendu compte plutôt de son mandat, et il ajoute que cette réunion est une surprise de la dernière heure.

M. Vert s'en excuse avec des arguments bien mal équilibrés.

M. Razi demande que la commune de Caluire ait le droit de proposer un candidat et tout cela pour provoquer un ballottage à l'aide des noms de Colomb et Dubouis.

Le citoyen Marchand dit qu'en raison de la discipline il est important de voter en masse pour le citoyen Chassagnieux et il engage la commune de Caluire à se rallier aux autres communes pour le triomphe du candidat véritablement républicain.

Cette séance a à peine duré une heure. Nous verrons dimanche prochain ce que les électeurs radicaux-socialistes de St-Clair répondront aux 100 opportunistes de la salle d'asile.

Réunion publique, salle Rivoire

(III^e Arrondissement)

Hier soir à lieu lieu, salle Rivoire, la réunion publique électorale organisée par le Comité de l'Alliance et des Indépendants du III^e arrondissement.

Environ 300 personnes y assistaient. Le citoyen Chatalet expose en quelques mots le but de la réunion et invite les électeurs présents à constituer son bureau.

Sont acclamés : le citoyen H. Albert, président; assesseurs, C. Thivollet et Chatalet; secrétaire, Couturier.

Le président donne la parole au citoyen Oudoux, qui explique les motifs qui lui ont fait briguer les suffrages de ses concitoyens. Dans un langage clair et précis, il discute les principaux points du mandat, et s'engage, s'il est élu, à en poursuivre la réalisation (Applaudissements).

A ce moment le candidat du comité central faisant son apparition dans la salle, le citoyen H. Albert, après avoir consulté l'Assemblée, invite le citoyen Labouret à monter à la tribune; le candidat du comité central déclare avoir accepté la candidature dans l'espoir de faire accentuer la politique du comité central.

Plusieurs électeurs lui ayant fait remarquer combien était étrange sa conduite en pareille circonstance, le citoyen Labouret répond qu'il serait toujours ce qu'il a été, un républicain ardent. Cette déclaration est accueillie par les rires ironiques de l'assemblée.

Divers citoyens posent des questions aux deux candidats; comme toujours, le parti collectiviste, par l'organe des citoyens Bonard et Choux, a fait l'apologie de ses doctrines; ces orateurs n'obtiennent qu'un succès d'estime.

La clôture de la discussion étant demandée, le citoyen H. Albert la met aux voix. Elle est adoptée. Le comité central, mis aux voix la première, obtient 14 voix.

Celle du citoyen Oudoux est acclamée à l'unanimité, moins 4 voix sur 400 votants. La séance est levée au milieu des applaudissements de l'Assemblée.

Nous recevons de M. Ychalette, typographe, membre de la Chambre syndicale typographique lyonnaise, la communication suivante :

Monsieur le Rédacteur en chef de la Tribune, Je lis aujourd'hui dans les journaux de Lyon, que M. Labouret, candidat présenté par le Comité Central pour le siège vacant dans le troisième arrondissement de Lyon, prend les qualifications suivantes :

« Labouret, ouvrier typographe, ancien délégué au Congrès ouvrier de Lyon en 1878 et 1886, membre fondateur de l'Imprimerie Nouvelle (Association syndicale des ouvriers typographes). »

Je n'ai pas encore en le temps de m'assurer que M. Labouret et le Comité Central sous les auspices duquel il se présente aux électeurs, ont l'intention de maintenir sur leurs affiches et sur leurs circulaires ces nombreuses qualifications. Mais, vu l'urgence et attendu que l'élection doit avoir lieu après-demain dimanche, je tiens à protester hautement contre l'abus que voudrait faire M. Labouret, dans son intérêt électoral, d'un titre qu'il partage avec deux cent cinquante de nos collègues, lesquels, soit dit en passant, n'ont jamais songé à se faire de ce titre, ni une parure, ni un marchepied politique.

La Chambre syndicale des typographes de Lyon et l'Association typographique (Imprimerie Nouvelle), n'ont conféré à M. Labouret aucun mandat politique ou professionnel.

J'ajoute que si elles avaient eu devoir, dans un intérêt corporatif, recommander un candidat aux électeurs du troisième arrondissement, elles ne l'auraient pas placé sous la protection compromettante du Comité Central que nous sommes accoutumés à voir, depuis longtemps déjà, s'opposer de toutes ses forces et par tous les moyens aux revendications plus légitimes et les plus modérées de la classe ouvrière.

Qu'il soit donc bien entendu pour tous nos collègues de la corporation, comme pour tous nos amis des autres chambres syndicales que M. Labouret est le candidat du Comité Central et non pas le nôtre.

YCHALETTE, Membre fondateur de l'Imprimerie Nouvelle Lyonnaise, 22, rue Cuvier.

Comité de l'alliance des républicains socialistes et indépendants du III^e arrondissement. — Tous les membres du comité sont invités à assister à une réunion privée, qui aura lieu ce soir vendredi, 13 mai, chez le citoyen Côte, rue Montebello, n^o 2.

Tous les porteurs de listes sont formellement invités à y assister. Le Comité,

YCHALETTE, Membre fondateur de l'Imprimerie Nouvelle Lyonnaise, 22, rue Cuvier.

Comité de l'alliance des républicains socialistes et indépendants du III^e arrondissement. — Tous les membres du comité sont invités à assister à une réunion privée, qui aura lieu ce soir vendredi, 13 mai, chez le citoyen Côte, rue Montebello, n^o 2.

Tous les porteurs de listes sont formellement invités à y assister. Le Comité,

YCHALETTE, Membre fondateur de l'Imprimerie Nouvelle Lyonnaise, 22, rue Cuvier.

Comité de l'alliance des républicains socialistes et indépendants du III^e arrondissement. — Tous les membres du comité sont invités à assister à une réunion privée, qui aura lieu ce soir vendredi, 13 mai, chez le citoyen Côte, rue Montebello, n^o 2.

Tous les porteurs de listes sont formellement invités à y assister. Le Comité,

YCHALETTE, Membre fondateur de l'Imprimerie Nouvelle Lyonnaise, 22, rue Cuvier.

Comité de l'alliance des républicains socialistes et indépendants du III^e arrondissement. — Tous les membres du comité sont invités à assister à une réunion privée, qui aura lieu ce soir vendredi, 13 mai, chez le citoyen Côte, rue Montebello, n^o 2.

Tous les porteurs de listes sont formellement invités à y assister. Le Comité,

YCHALETTE, Membre fondateur de l'Imprimerie Nouvelle Lyonnaise, 22, rue Cuvier.

Comité de l'alliance des républicains socialistes et indépendants du III^e arrondissement. — Tous les membres du comité sont invités à assister à une réunion privée, qui aura lieu ce soir vendredi, 13 mai, chez le citoyen Côte, rue Montebello, n^o 2.

Tous les porteurs de listes sont formellement invités à y assister. Le Comité,

YCHALETTE, Membre fondateur de l'Imprimerie Nouvelle Lyonnaise, 22, rue Cuvier.

En 1886, il était toujours socialiste, mais était déjà devenu d'une timidité qui fut remarquée par ses mandants de la Chambre syndicale.

Aujourd'hui l'évolution est terminée et M. Labouret se fait présenter aux électeurs par le Comité central opportuniste.

Si l'homme absurde est celui qui ne change jamais, M. Labouret qui change d'une façon si complète en l'espace de quelques années, doit être prodigieusement intelligent.

Mais qui sait, M. Labouret n'acceptera peut-être pas le compliment et prétendra, comme un simple Jules Ferry, que ses opinions ne sont pas différentes, qu'elles sont seulement « successives. »

Les électeurs apprécieront la nuance. Ils apprécieront aussi le tempérament politique de cet ouvrier, dont l'évolution s'est faite de gauche à droite, si bien qu'aujourd'hui le comité central opportuniste trouve en ce typographe le plus parfait des candidats bourgeois pour le conseil d'arrondissement de Lyon.

Travail dans l'industrie. — M. V... de Villeurbanne, n'ayant pas tenu compte des observations qui, dans une première visite, lui furent faites par l'inspecteur relativement à l'exécution de la loi du 19 mai 1874, sur le travail des enfants et des filles mineures, a été condamné hier par le tribunal correctionnel, à 20 fr. d'amende et aux dépens pour contravention aux articles 9, 13 et 11 de cette loi.

A propos de cette affaire, nous croyons être utiles aux industriels et chefs d'atelier de notre département, en les informant qu'ils peuvent se procurer au bureau de l'inspection du travail dans l'industrie, 20, rue de la Platière, tous les renseignements concernant les lois et décrets réglementant ce travail.

Condamnation. — Molère et Faure, dont nous avons annoncé l'arrestation le 10 courant pour coups et blessures envers des gardiens de la paix qui traversaient la rue Money en tenue civile, ont été condamnés, le premier à trois mois de prison, le second à un mois de la même peine.

Attentat à la pudeur. — Un ignoble personnage, habitant le n^o 21 de la rue Juiverie, a été écroué hier pour attentat à la pudeur consommé sans violence sur jeunes filles de neuf à dix ans, demeurant chez leurs parents, rue du Bouff, et qu'il avait lâchement attiré chez lui.

Hôpital Général. — Etienne Delabre, tapissier, rue Boileau, 293, a fait hier une chute tellement grave sur le cours Gambetta qu'on le releva avec une profonde blessure au front qui a nécessité son transport à l'hôpital général où il a été admis d'urgence.

Une alcoolique. — Une Gervaise qui ne fréquente pas l'Assommoir, mais qui fait assez fréquentes stations sur le zinc des broquets au point de rouler sur le macadam a été relevée hier ivre morte, dans la rue de la Buire. C'est à l'aide d'une broquette qu'on a dû la transporter à son domicile, rue Sébastien-Gryphe, 21.

Civet et correctionnelle. — C'est par le canal de la correctionnelle que le nommé Philibert Cuzin ira dégrèner à St-Joseph le civet qu'il s'est payé, au détriment de la lapinière de M. Balandras, rue Juiverie, 16.

Cet amateur de lapins dévalisait impitoyablement la cage de son voisin, quand on le surprit, flagrante delicto, au moment où il faisait une hécatombe de ces inoffensifs quadrupèdes.

Passage d'un roi. — Après les princes, les grands ducs et autres personnages de marque, devaient venir les rois. En effet, le roi de Wurtemberg, venant de Nice, traversera demain la gare de Perrache.

Un train spécial sera fait de Nice à Genève pour transporter le roi et sa suite. Ce convoi partira de la gare de Perrache, à 7 heures 59 du soir pour Genève.

Broyé par un train. — Ce matin, à 9 heures, aussitôt après le passage du train express allant de Genève à Lyon, un promeneur entendait des gémissements, provenant du tertre qui limite le parc de la Tête-d'Or; s'étant approché, avec un militaire qui se trouvait là, il aperçut un corps de femme qui se débattait sur la voie ferrée entre la gare Saint-Clair et celle des Brotteaux, à vingt-cinq mètres environ du disque.

La malheureuse, âgée de 20 à 22 ans, avait le bras droit complètement haché jusqu'à l'épaule, des morceaux de chair et d'os étaient rejetés sous la tête ensanglantée; le tibia droit était coupé en deux endroits, si bien que la bottine, suspendue à un moignon, venait en arrière.

Après une longue attente des spectateurs, impuissants à soulager cette infortunée, le train partant pour Genève déposa les autorités sur le lieu du sinistre, ainsi que des employés de la Compagnie, munis d'une civière; mais il n'y avait pas de chirurgien. Après les constatations et interrogations d'usage, on transporta la mutilée, dans un état désespéré, à l'Hôtel-Dieu.

Il n'est pas douteux qu'on ne se trouve en présence d'un suicide. Cette jeune femme, d'une condition misérable, à en juger par ses vêtements, a dû se jeter sur les rails à l'approche du train.

Ajoutons que les suicides sont fréquents en cet endroit.

Acte de probité. — M. Jules Simondi, employé à la condition des soies, demeurant rue Amélie, 5, à Montchat, a trouvé et déposé hier au bureau de police quinze coupures d'obligations espagnoles et portugaises perdues rue Polycaire.

Protestation. — Les délégués de la commune de Caluire ont emprunté hier les colonnes de Lyon Républicain pour y déposer des flots de calomnies toutes plus absurdes les unes que les autres.

Nous opposons le plus formel démenti aux insinuations malveillantes des signataires de cette note; nous les défions d'en faire la preuve même en réunion publique.

Nous affirmons que la réunion qui a précédé le congrès de Neuville, a été très régulièrement constituée et qu'aucune pression n'a été exercée sur les décisions dudit congrès; dès lors, rien ne justifie la ridicule protestation de nos adversaires.

Nous considérons comme un déloyauté politique cette manœuvre de la dernière heure.

Berne, Mounier, Christophe, Chénier, conseillers municipaux de Neuville.

A la Morgue. — On a retiré hier soir du Rhône, près du barrage de la Mulaière, le cadavre d'un inconnu que le commissaire de police du quartier Saint-Louis a fait transporter à la Morgue.

Voici son signalement: il paraît âgé d'une quarantaine d'années; il est vêtu d'un pantalon de drap noir, d'une chemise de couleur; il est chaussé de souliers en mauvais état.

Les piqueurs d'once. — La police continue ses recherches relativement aux détournements de soie dont nous avons parlé et qui seraient plus importants qu'on ne l'avait cru tout d'abord.

De nombreuses perquisitions ont été faites chez des déviduses et chez des ourdisseuses. Plusieurs mouliniers ont été appelés chez M. Ramondenc, qui est resté hier à son bureau jusqu'à une heure avancée de la soirée.

La nuit dernière, les agents de la sûreté ont fouillé tous les établissements de nuit. On croit à l'existence de nombreux complices.

Les Guillemoichons. — Nous nous sommes associés de tout cœur à l'œuvre démocratique entreprise par les Guillemoichons en insérant toutes les notes qu'ils ont bien voulu nous adresser. Nous aurions été heureux d'assister à la charmante fête qu'ils ont donnée à Crémieux, si les exigences du métier ne nous avaient pas retenus à notre poste de travail; comme nous aurions été heureux de publier dès le premier jour la liste des nombreux gagnants de la tombola-étre utile aux industriels et chefs d'atelier de notre département, en les informant qu'ils peuvent se procurer au bureau de l'inspection du travail dans l'industrie, 20, rue de la Platière, tous les renseignements concernant les lois et décrets réglementant ce travail.

Abondance des renseignements électoraux nous obligent à renvoyer à demain la publication de cette liste.

Accident de la rue. — Vers huit heures du matin, un charmant enfant de six ans venait d'échapper à la surveillance de ses parents, nommés Fomny, 6 rue Montpersique, au moment où passait une voiture sous les roues de laquelle il a été gravement contusionné à l'angle de la rue Béchvelin et Montésquieu. Le pauvre enfant a été transporté chez ses parents couvert de blessures sur tout le corps.

Société des tireurs du Rhône. — La distribution des prix aux lauréats, qui ont pris part au grand concours annuel, aura lieu le dimanche 15 mai 1887, à dix heures précises du matin, palais du Commerce, salle des réunions industrielles (entrée place de la Bourse).

Société des artistes lyonnais. — Les membres de la Société des Artistes Lyonnais sont invités à assister à une réunion collective, conjointement avec les adhérents du Salon des Indépendants.

Cette réunion aura lieu samedi 14 courant, salle Chanel, 19, rue Confort, à huit heures du soir.

ORDRE DU JOUR : 1^o Projet de fusion; 2^o Nomination d'une commission provisoire.

Concerts Bellecour. — Ce soir vendredi 13 mai, à huit heures et demie, aura lieu la deuxième grande fête artistique, aux Concerts-Bellecour.

Cette deuxième fête ne le cédera en rien à la première, qui a été des plus brillantes, et où tous les dilettantes s'étaient donné rendez-vous. Nous citerons, comme principal attrait, les morceaux suivants : Les airs de ballet de la Corriganne, de notre compatriote Widor; mazurka, valse lente et finale; Marche religieuse, de Gounod; une grande fantaisie sur le Prophète, arrangée par Arban; l'Ouverture de Guillaume Tell; une Fantaisie de Concert, solo de violoncelle par M. Ugo Bedetti; une belle fantaisie sur Hérodiade, de Massenet, et, enfin, la Marche des Troyens, de Berlioz. Il y aura donc nombreuse compagnie, assurément, ce soir, à Bellecour.

La ville de Trévoux (Ain). — Vogue du Quai. — Le dimanche 15 et le lundi 16 mai 1887, grand bal public avec orchestre de choix; divertissements variés et jeux divers avec prix.

La ville de Trévoux est desservie par la compagnie des chemins de fer du Rhône. Départs de Lyon-Croix-Rousse: Matin, 6 h. 30, 9 h. et 11 h.; Soir, 2 h., 5 h. et 8 h. 30.

Le Comité de l'Alliance socialiste du 2^e arrondissement est convoqué à une réunion privée le samedi 14 courant, à 8 h. à son local habituel.

Pour le Comité, BOUVARD.

Réunion publique. — La commission de propagande du VI^e arrondissement invite tous les travailleurs à une réunion publique et contradictoire qui aura lieu le samedi 14 courant à 8 heures et demie du soir, salle Piolat, boulevard des Brotteaux, 12, au 1^{er}.

Ordre du jour : La socialisation des moyens de production.

Saint-Etienne-la-Varenne. — Vol. — Dans la nuit du 10 au 11 mai un malfaiteur a pénétré dans le domicile de la nommée veuve Rigother, propriétaire à St-Etienne-la-Varenne et lui a dérobé une montre et une chaîne, une bague et une épingle, le tout en or; ainsi qu'une somme de 30 fr.

Malgré les plus actives recherches, aucun indice n'a pu être recueilli sur l'auteur du méfait.

Givros. — L'Union instrumentale de Givros informe tous ses membres honoraires qu'il n'aurait pas reçu de lettre d'invitation et qui désirent assister à un concours musical de Montesson, d'en voter leur adhésion, avant le 16 courant, soit au siège de la Société ou au café Escalier, rue de Lyon.

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 12 mai 1887

PRÉSIDENCE DE M. GAILLETON, MAIRE

La séance est ouverte à 8 heures 1/2, par la lecture d'un vœu ayant pour but d'améliorer la situation des sourds-muets, un autre concernant une école de dessin pour les filles, rue Tronchet, dans le VI^e arrondissement.

M. Javet donne lecture de son rapport sur l'installation du gaz dans le groupe scolaire de la place Moreau.

La question des sapeurs-pompiers est

enfin abordée par le rapport de M. Vauchez au nom de la commission des finances; les conclusions sont adoptées. M. Grimaud lit à son tour un rapport sur une affaire pendante entre la Compagnie d'Assurances l'Abbeille et la ville pour les accidents qui peuvent survenir aux pompiers en cas d'incendie.

Divers rapports qui figurent à l'ordre du jour sont successivement lus et adoptés sans débats.

Le maire donne lecture d'un grand nombre de vœux déposés sur le bureau du Conseil et donne ensuite de très longues explications sur l'élargissement de la rue Béchvelin, et les voies adjacentes pour leur aboutissant à la rue de Béarn, explications demandées par le rapporteur, M. Guyaz, lequel ne se déclare pas entièrement satisfait. Celui-ci demande en effet si les immeubles à démolir doivent être frappés par voie d'alignements successifs, ou purement et simplement expropriés. Le conseil, d'après M. Guyaz, avait encore à se prononcer sur cette question, qui ne lui a jamais été soumise.

Le maire soutient énergiquement que le Conseil a décidé de procéder par voie d'expropriation.

Le conseil finissant par où il aurait dû commencer, vote sur la question; il décide par 19 voix contre 16 que le maire s'était trompé, et adopte la voie des alignements successifs.

Il est 9 h. 3/4, la séance est levée.

BULLETIN MÉTÉOROLOGIQUE

Température. — Lyon, 12 mai, 10 heures du matin.

La pression barométrique diminue sur toute l'Europe occidentale, et une zone de basses pressions gagne la Méditerranée par le Nord de l'Afrique. En même temps que le minimum de la mer Noire rétrograde vers l'Adriatique.

A Lyon, le baromètre reste relativement élevé (765 mm.), mais cette distribution des pressions y détermine un ciel généralement couvert avec une température sensiblement constante et un peu inférieure à la normale. Le même temps va continuer.

DÉCÈS ET INHUMATIONS

Du 13 mai

1^{er} arrondissement. — Pierre Lardièrre, 82 a., r. de Palma, 15, f. 4.

2^e arrondissement. — Etienne Bartholoin, 74 a., Charité, f. 6 h.; ép. Chatalet, née Marie Gros, 25 a., Charité, f. 2; Louis Mathieu, 55 a., r. de l'Hôtel-de-Ville, 86, f. midi; Jean Forest, 52 a., Morgue, f. 4 h.

3^e arrondissement. — Louis Laurant, 27 a., r. Pierre-Corneille, 181, f. 5; Judith Beraux, 2 a., gr. r. Guillotière, 153, f. 4 h.; ép. Serre, née Marie Rey, 47 a., pl. Raspail, 5, f. 1; Marie Bouchet, 20 a., gr. r. Guillotière, 145, f. 11.; ép. Borel, née Françoise Michel, 58 a., r. de la Caille, maison Borel, f. 9 h.

4^e arrondissement. — Louis Lamouille-Basin, 30 a., hôpital, f. 8.

5^e arrondissement. — Jean Duchamp, 68 a., r. du Juge-de-Paix, 8, f. 7; Jean Jacquet, 67 a., pl. du Marché-de-Vaise, 4, f. 9 h.

6^e arrondissement. — Louis Daphaud, 40 a., r. Tronchet, 58, f. 4 h.

Dernières Dépêches

PAR FIL SPÉCIAL DE LA « TRIBUNE »

RENFOULEMENT DE LA « CHAMPAGNE »

Le Havre, 12 mai.

Le paquebot la Champagne a pu être heureusement renfloué. Il est arrivé au Havre aujourd'hui sans remorqueur.

L'EXPOSITION UNIVERSELLE

Paris, 12 mai.

D'après les informations les plus récentes reçues à Paris, il se confirme qu'Angleterre, la Russie, l'Autriche, l'Allemagne et l'Italie ne

SPECTACLES ET CONCERTS

du 13 mai 1887

Théâtre des Célestins. — Bureaux 7h. 3/4; rideau à 8 h. 1/4. — Josephine vendue par ses sœurs, opéra bouffe en trois actes, musique de Victor Roger. — Une drôle de Visite, comédie en un acte.

Kiosque de Bellecour. — Direction A. Luigini. — Tous les soirs, concert. Mardi et vendredi, 1 franc. Les autres jours, 50 centimes.

Casino des Arts, rue de la République, n° 81. — Tous les soirs spectacle concert.

Folies-Bergère. — Le dimanche, hal de sept heures à minuit; les dimanches, de deux heures à six heures, et les mardis et jeudis, de sept à onze heures, patinage avec orchestre.

Théâtre-Guignol (passage de l'Argue). — Tous les soirs, spectacle terminé par une parodie.

Concert le Progrès (182, rue Garibaldi). — Samedi, dimanche et jeudi, à sept heures et demie, concert varié. — Entrée libre.

Théâtre Guignol de la Guillotière. — Brasserie Bellard, cours Gambetta, 26.

Tous les soirs, à huit heures, spectacle varié, Caveau des Célestins (Théâtre Guignol). — Tous les dimanches et fêtes, grande représentation. Théâtre Guignol (rue Port-du-Temple). — Tous les soirs, spectacle varié. Panorama de Reischaffen. — Visible tous les jours. Théâtre Joli. Spectacle tous les jours.

BOURSE DE LYON

du 12 mai 1887

Table of stock market data for Lyon, including various bonds and shares with their respective values and prices.

Table of obligations and bonds, listing various financial instruments and their market values.

BOURSE DE PARIS

du 12 mai 1887

Table of stock market data for Paris, showing values and prices for various securities.

CONDITION DES SOIES ET LAINES DE LYON

BULLETIN DU 11 MAI

Table showing the condition of silks and wools in Lyon, with columns for different types and their quantities.

BALLOTS PESÉS

Table of weighed bales, listing different categories and their weights.

CONDITION DES SOIES D'AUBENAS

BULLETIN DU 9 MAI

Table showing the condition of silks in Aubenas, with columns for different types and their quantities.

Dernier numéro placé : 30. Total du 1er au 9e : kilog. 3942. Opérations de décreusage : 7. de titrage : 1.

Le Gérant : F. BLANC. IMPRIMERIE NOUVELLE LYONNAISE. Rue Ferrandière, 52 et rue Palais-Grillet.

Etudes de M^{rs} REVERDY, avoué à Lyon, rue de l'Hôtel-de-Ville, 32, et CHARBENTIER, notaire à Lyon, rue Saint-Pierre, 31.

VENTE

AUX ENCHÈRES PUBLIQUES EN LA CHAMBRE DES ADJUDICATIONS des Notaires de Lyon. Le Mercredi 18 mai 1887 à une heure de relevée.

D'UN Fonds d'Apprêteur DE TULLES. Exploité à Lyon, rue Ney, 59 ensemble meubles, agencements et subrogation au bail.

Mise à prix : 12,000 fr. Ouvre et non compris les marchandises dont le prix et la quantité seront annoncés avant les enchères.

Etude de M^{rs} REVERDY, avoué à Lyon, rue de l'Hôtel-de-Ville, 32.

VENTE

Participation judiciaire avec concours d'étrangers Au Palais-de-Justice, à Lyon.

D'UNE MAISON ET JARDIN. Sis à Lyon, rue Bugeaud, 120. Adjudication au samedi 28 mai 1887 à midi.

Mise à prix : 50,000 fr. Pour extrait : E. REVERDY, N. B. — Pour plus amples renseignements, s'adresser à M^{rs} Reverdy, avoué poursuivant, à M^{rs} Flory, avoué coadjuteur, et pour voir le cahier des charges, au greffe du tribunal civil de Lyon, où il est déposé.

M^{me} CLAUDIA. Sombremble infatigable sur maladies, événements de la vie, etc. Moyen de réussir en tout. Cartes, lignes de la main et magnétisme. — Prix modérés. Discretion. Rue Centrale, 4, au 3^e. Correspondance.

A VENDRE Plants Américains. Greffés et soudés. M. LAVERRIÈRE, à Anse (Rhône).

LE FRANC-MAÇON

PARAISANT LE SAMEDI

52, Rue Ferrandière, 52 — LYON

ABONNEMENTS. France : Un an... 6 fr. — Six mois... 4 fr. 5. Etranger : le port en sus. Encaissement par la poste : 0 fr. 50. LE NUMÉRO : 10 centimes.

Le Franc-Maçon, journal de propagande républicaine et franc-maçonnique, publie chaque semaine des articles d'actualité et de politique générale, de discussion philosophique et religieuse, des études d'histoire et de science économique et sociale.

Il publie également une chronique du monde maçonnique, un roman-feuilleton, des variétés littéraires et des dialogues philosophiques.

SOMMAIRE DU NUMÉRO DE CETTE SEMAINE. A nos Frères d'Italie. — Esprit des morts et des vivants. — La Question de Madagascar. — Chronique maçonnique. — L'Œuvre de l'Hospitalité de nuit. — Persecutions catholiques contre la Franc-Maçonnerie. — Un singulier Professeur. — La Onzième aux paysans. — Le Centenaire de 1789. — Bravo! Epernay. — Vieux chiffons! Vieux papiers! — La petite guerre. — Le nouveau Nonce. — Les Origines du Kulturkampf. — FÉVRIERONS : L'Épreuve. — La Fille de l'Archevêque. — P.-S. — On peut s'abonner dans tous les bureaux de poste.

LA TRIBUNE

Est en vente dans tous les kiosques de Lyon et chez tous les marchands de journaux

LE PAIN CHER CONFÉRENCE

Faite aux Cercles des « Droits de l'Homme » et des « Travailleurs » à Lyon PAR M. LÉON DONNAT. CONSEILLER MUNICIPAL DE PARIS.

PRIX : CINQ CENTIMES. En vente au profit des victimes du Puits-Châtelus DANS LES BUREAUX DE LA « TRIBUNE » LYON — 34, rue Tupin et rue Palais-Grillet, 9 — LYON

Advertisement for the Vichy Water Lottery (Loterie Lorraine). Includes details about the prize of 100,000 francs and the date of the draw on May 5th.

La Publicité par Abonnement

L'AGENCE DE PUBLICITÉ V^{OR} FOURNIER. LYON, 14, rue Confort, 14. LYON

Offre à MM les Commerçants et Industriels une combinaison de publicité par abonnement à des conditions tout à fait exceptionnelles. On sait que la publicité n'est efficace que si elle est permanente, très étendue et très variée.

Or, cette condition est remplie si l'on fait tous les jours et successivement une annonce dans l'un des sept principaux journaux de Lyon (une annonce par semaine ou 52 annonces par an dans chacun; au total, 364 annonces par année).

AINSI 2 lignes (répétées 364 fois) coûteront 240 francs. 5 — — — — — 600 —. 10 — — — — — 1,200 —. Une annonce de 10 lignes passant 25 fois dans chacun des huit journaux, au total 364 fois, coûtera donc 1,200 par an, ou 100 francs par mois, ou 3 fr. 33 par jour en moyenne; une annonce de 5 lignes coûtera moitié moins; une annonce de 2 lignes, cinq fois moins, etc. Pour les réclames, les prix seront le double de ceux ci-dessus indiqués pour les annonces quatrième page.

Liste des Journaux parmi lesquels chaque Client peut en choisir SEPT à son gré. LYON : Progrès, Nouvelliste, Express, Petit Lyonnais, Salut Public, Courrier de Lyon, La Tribune, Moniteur Judiciaire, Courrier du Commerce, l'Asse-Temps, Moniteur des Soies. SAINT-ÉTIENNE. — Memorial de la Loire, Petit Stéphanois, Moniteur, Loire Républicaine. GRENOBLE. — Avenir de l'Isère, Petit Dauphinois.

SPÉCIMENS D'ANNONCES

Table showing examples of advertisements and their costs, such as 'HOTEL de famille', 'Méthode Muller', and 'Pension Bourgeoise'.

LIBRAIRIE DIZAIN ET RICHARD, 20, RUE SAINT-PIERRE

VIENT DE PARAÎTRE L'ANCIENNE PLACE DES CÉLESTINS. SON THÉÂTRE, SES CAFÉS-CHANTANTS, SES RESTAURANTS ET ESTAMINETS. Illustre d'une superbe gravure à l'eau-forte de M. DUMONT, représentant l'ancien théâtre des Célestins. Prix : 6 francs.

MALADIES SECRÈTES et chroniques, des 2 sexes, mal. de la peau, rides du sang. Docteur BAYARD, de la Fac. de Paris. Tous les jours de 1 à 3 h. et de 6 à 9 h. Hôtel-de-Ville, 91, entresol. Correspond. Visite à domicile.

Feuilleton de LA TRIBUNE du 13 Mai 1887

Flamberge au Vent!

PAR E. VAUQUELIN & AYRAUD-DEGEORGE

DEUXIÈME PARTIE LA COMTESSE BLANCHE

VI LE QUART D'HEURE DE RABELAIS

Cependant, l'homme qui préoccupait à ce point le provincial de France s'acheminait vers le Louvre, toujours accompagné par le jésuite Daubigny, qui ne le quitta qu'au guichet de Saint-Germain-Auxerrois. Pierre Le Hardy insista de nouveau pour voir d'Epernon. Le chef du poste lui fit observer que M. le duc venait à peine de rentrer, que la séance du Parlement l'avait beaucoup fatigué, il s'était mis au lit, et que par conséquent il ne pouvait recevoir personne. Le ligueur se retira en grommelant et se promit de revenir le lendemain : ce qu'il fit, mais sans plus de succès : M. le grand-maître de l'infanterie, ce

jour-là, recevait les gouverneurs de provinces et leur donnait des ordres. Le Hardy de se découragea pas; il se présenta de nouveau au Louvre le jour suivant : « Monseigneur le duc, lui répondit-on — et à l'emphase respectueuse avec laquelle les valets prononçaient ce nom, le mari de Gervaise put juger que la fortune d'Epernon suivait une marche rapidement ascendante. — Monseigneur le duc préside le conseil de régence. Sa porte ne s'ouvrira pour personne aujourd'hui. » Il devenait clair que d'Epernon ne voulait pas recevoir son ancien complice. Le Hardy se contenta de merveille. Rentré chez lui, il écrivit au duc un billet que Simplicien porta au Louvre, et qui était conçu en ces termes : « La personne à qui M. d'Epernon a écrit, une heure avant la mort du roi, de se tenir prête, s'est présentée quatre fois déjà au Louvre sans avoir l'honneur d'y être admise. Si Monseigneur le duc est trop occupé pour la recevoir et l'entendre pendant quelques minutes, cette personne ira solliciter une audience de M. de Harlas, premier président au Parlement, chargé d'instruire le procès de l'homme que M. d'Epernon a fait venir d'Angoulême. » Ce billet menaçant produisit un effet immédiat : il avait été déposé au guichet du Louvre à deux heures; Le Hardy recevait, à cinq heures, une lettre de d'Epernon qui l'invitait à le venir voir le soir même. A la tombée de la nuit, le ligueur était introduit, en effet, dans le cabinet magnifique orné que le duc s'était réservé, et qui était, quelques jours auparavant, le propre cabinet de Henri IV. — Parbleu! arrivez donc, cher ami, s'écria gaiement d'Epernon, en tendant les deux mains avec effusion à Le Hardy dès que celui-ci parut sur le seuil. Vous êtes le seul des nôtres qui, depuis

vingt jours, ne m'ait rien demandé. Parlez donc : vous savez que je vous estime fort et que je n'ai rien à vous refuser. Il est bien entendu, n'est-ce pas, que désormais vous êtes le fournisseur des armes du roi : les lettres patentes vous seront expédiées demain. Désirez-vous autre chose? Vous n'avez qu'un mot à dire pour que votre souhait soit accompli. Le vieux ligueur eut un sourire dédaigneux. — Je n'ai besoin de rien, dit-il, et je ne sollicite aucune faveur. Ce n'est pas moi, monsieur le duc, qui irai grossir la foule de quémanteurs dont vos antichambres sont pleines. Si j'ai tant insisté pour vous voir, c'est que j'avais à vous rappeler une promesse que vous m'avez faite et que j'ai fort à cœur, personnellement. — Nous y voilà! pensa d'Epernon, à qui Domenico Brandi avait raconté la visite de Le Hardy au couvent Saint-Antoine. Une promesse, dit-il ensuite, me ferait de chercher, dit-il ensuite, messes? Je ne me rappelle pas... Une bouffée de colère monta au cerveau du rude et loyal bourgeois de Paris : — Vous m'avez promis, monsieur le duc, articula-t-il nettement, que le recouvrerait les franchises dont il a joui pendant quatre années, au temps de la Sainte-Ligue; vous m'avez promis que la garde bourgeoise serait rétablie et que le gouvernement de la Cité lui serait confié. Voilà les promesses que vous m'avez faites et dont je viens vous demander l'accomplissement. D'Epernon jeta sur le ligueur un regard de commisération qu'on accorde généralement aux fous ou aux vieillards tombés en enfance.

— Rétablir la ligue! s'écria-t-il, livrer l'Hôtel-de-Ville au Conseil des Seize! réarmer la garde bourgeoise! Ah! ça, mon cher, vous nous prenez pour des enfants. Est-ce que dans votre beau projet, les troupes de M^{me} la régente auraient permission de rester dans Paris, ou bien faudrait-il qu'elles en sortissent? Le roi lui-même pourrait-il demeurer en son Louvre? Lui baillerez-vous licence d'habiter sa capitale, ou faudra-t-il qu'il aille chercher gîte ailleurs? Savez-vous bien, maître, ce que vous demandez là? — Je demande, dit d'une voix sourde Le Hardy, qui se contenait à grand-peine, je demande à des hommes d'honneur de tenir leur parole. — Eh! pardieu, nous pouvions songer à rétablir la Ligue avant la mort du roi : il fallait alors combattre l'hérésie, et toutes les armes étaient bonnes. Mais aujourd'hui que la vraie religion est triomphante, aujourd'hui que ses défenseurs tiennent en mains le pouvoir, vous venez me proposer bonnement de refaire contre la reine que je sers, contre le roi Louis XIII, qui a reçu mes serments, la journée des barrières!... En vérité, ce n'est pas sérieux! — Tellement sérieux, monsieur le duc, que si l'on ne rend pas à Paris ses libertés communales, il les reprendra par la force! répliqua Le Hardy, dont la colère serrait les dents et faisait frémir les lèvres. — Vous êtes fou, mon maître! fit d'Epernon en haussant les épaules. La force vous ne l'avez plus! Le peuple est las de la guerre civile; les armes qu'on avait eu le tort de lui donner lui ont été enlevées, Dieu merci! nos troupes sont nombreuses et fidèles; votre Bussy-Leclerc en est réduit pour vivre à donner des leçons d'écriture à Bruxelles : il n'a plus à sa disposition

les bons canons de la Bastille; les survivants de la Ligue sont presque tous en exil, à Naples, à Bruxelles, à Genève, et s'il en reste quelques-uns à Paris, ce n'est là du moins n'ont plus, pour les commander, un général comme Henri de Guise et un capitaine comme Cossé-Brissac. Donc, au lieu de perdre votre temps à poursuivre des chimères, songez à vous, mon cher, et soignez votre fortune. Je vous ai offert tout ce que vous me demandez; cette offre, je la renouvelle. Voulez-vous des lettres de noblesse?... — Je suis bourgeois de Paris, répondit fièrement Le Hardy; cela me suffit. D'ailleurs, je la fais votre noblesse; je suis né dans le peuple, et je reste avec le peuple. — Prenez garde, maître, ce sont là paroles de factieux! N'importe, si vous ne voulez pas de titre, les honneurs peuvent-être vous tenteront. Vous êtes un vieux soldat, et un brevet de colonel... — Non! fit l'armurier en secouant la tête. D'Epernon eut un geste de dépit. — Eh bien! poursuivit-il, acceptez au moins ma terre de Jony-en-Josas, qui rapporte bon an mal an dix mille écus. — Non! dit encore Le Hardy, avec une farouche exaltation; je ne veux rien... que la liberté pour Paris, ou la mort pour moi... Savez-vous bien, maître, repris d'Epernon avec ironie, que vous seriez digne de vous entendre avec les huguenots?... — Avec les huguenots, ees hérétiques, ces impies? Vous raillez, monsieur le duc! — Je ne raille en aucune façon. Ainsi que vous, les huguenots rêvent un gouvernement d'où Sa Majesté le roi serait

exclu... une république, comme ils disent. Quelles sottises! Le Hardy, jusque-là, était resté maître de lui. En s'entendant comparer aux huguenots, c'est-à-dire aux hommes qu'il détestait le plus au monde, la colère qu'il grondait en lui éclata en ira : — Monsieur le duc, brisons là. Je suis venu pour vous rappeler votre promesse et vous sembler de la tenir. Si, avant quarante-huit heures, le Conseil des Seize n'est pas rétabli, si les troupes ne sont pas éloignées et la garde bourgeoise mise en possession de la Bastille, si le roi, la reine et toute la cour ne sont pas retirés à Saint-Germain ou à Fontainebleau, je saurai, moi, ce qu'il me reste à faire. — Et que ferez-vous, dit d'Epernon avec une hautaine indifférence; vous essayerez sans doute de soulever la populace. Soit, les gardes de M. de Vitry se chargeront de mettre les mutins à la raison... si les archers du guet ne suffisent pas ajouta-t-il ironiquement. — Non monsieur le duc, répliqua le fourbisseur, avec une fermeté calme, non, je n'essaierai pas d'un coup de non, je n'essaierai pas de l'avez démontré, main qui n'a, vous me l'avez démontré, aucune chance de réussite; mais j'irai trouver M. le président de Harlas, je lui amènerai certain capitaine que nos amis de Naples m'ont particulièrement recommandé le capitaine Dujardin-Lagarde. D'Epernon fit un mouvement qui n'échappa point à Pierre Le Hardy. — Ah! vous connaissez ce capitaine... Sachez que vous estafiez ne l'ont pas tout à fait tué, et qu'il peut parler, et qu'il parlera. J'ai l'idée que ces révolutions intéresseront vivement M. de Harlas, et l'aideront à terminer l'enquête à laquelle se livrent nos seigneurs du Parlement. (A suivre.)